VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

PAR NATIONAL REALTY CO., PAR NATIONAL REALTY CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE DE PROPRIÉTÉS DANS LES DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS.

L'ENCAN, MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1906, A MIDI, à la (Nouvelle) BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Nos 225 227 229 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE F. PINTAT—No 79,470, Cour Civile de District, Division B.

1612 14 RUE ENCAMPEMENT, Cottage double.
910 RUE BROAD, Cottage simple avec cour sur le côté.
AVENUE JOURDAN, RUES ROYALE ET DESLONDES, Un demi-îlet de propriété vacante.
AVENUE DE L'ESPLANADE, A L'ENCOIGNURE DE LA RUE BROAD, Vacant. Beau coin d'affaires.
AVENUE DE L'ESPLANADE, PRÈS LA RUE BROAD, (contigu au ci-dessus,) Lot vacant.
2608-2610 AVENUE DE L'ESPLANADE, Cottage double bien situé.
2604 RUE BELL (FAISANT FACE A L'AVENUE DE L'ESPLANADE,) Joli cottage simple.
RUE BROAD, PRÈS DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE, Boutique de forgeron et grange.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 1er octobre 1906 et signé le 12 octobre 1906, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-227-229 rue Baronne, MERCREDI, le 14 novembre 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le faubourg Pontchartrain, troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1557, borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et St Philippe; ledit lot est désigné par le numéro trois de l'îlet No 19, maintenant No 361, et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf pieds, huit pouces et onze lignes de face à la rue Broad sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de F. A. Bergeron, le 24 décembre 1836, déposé en l'étude de Félix de Armas ancien notaire. Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de la veuve J. B. Marmeage, originale, le 31 janvier 1893, par acte pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, C. O. B. 149, folio 614.

Les améliorations consistent d'un joli cottage simple avec cour sur le côté, No 910 rue Broad.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, rues Royale, Dauphine, Deslondes et l'avenue Jourdan, étant composée des lots 1, 2, 24, 25, 26, 27 28 et une portion du lot No 23, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale cent cinquante deux pieds cinq pouces et une demie ligne de face à l'avenue Jourdan sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Dauphine et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une demie ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deslondes.

Et une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant de quelque façon en dépendant situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite étant composée des lots numéros 3, 4, 9 et une portion du lot No 10, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale cent cinquante deux pieds cinq pouces et une demie ligne de face à la rue Deslondes cent cinquante pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dauphine et cet cent cinquante deux pieds cinq pouces et une demie ligne de profondeur vers l'avenue Jourdan. Etant la même propriété acquise par la défunte Veuve Firmin Pintat, née E. A. Gerbin, Sr., d'après l'acte passé le 27 juin 1905 pardevant F. D. Camboneat, notaire, C. O. B 203, folio 614.

Les améliorations consistent en un petit cottage sur l'avenue Jourdan.

Cinq certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges appartenant et situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 349 borné par les rues Esplanade, Broad, Bell (autrefois St Jean), Crête (autrefois Septième) et Orchid (autrefois Livaudais), lesdits lots étant désignés par les lettres A, B, C, D et E, sur un devis fait par Geo. de Armas, voyer, le 17 septembre 1903, d'après lequel ils mesurent comme suit, à savoir—

4° Le lot A fronte à l'encoignure des rues Esplanade et Broad et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade la même largeur dans le fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

5° Le lot B est contigu au lot A, et mesure trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

6° Le lot C, contigu au lot B, mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un beau cottage double Nos 2608 2610 avenue Esplanade.

7° Le lot D, contigu au lot C, mesurant 7.7 4 de face à la rue Esplanade, 47 4 de face à la rue Bell, 120' de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot C, et 102' 9" de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Crête, et ayant une largeur dans le fond de 19' 6".

Les améliorations consistent d'un cottage simple retiré de la rue, 7 chambres, No 2604 rue Bell.

8° Le lot E, contigu aux lots A, B, C et D, dans le fond et mesurant 20' de face à la rue Broad, 1'3 10' 4" de profondeur contigu aux lots A, B, C et D, et 176' 11" sur la ligne de côté la plus près de la rue Orchid, et de la sur une ligne oblique vers la rue Broad de 31' 1" 2" de là sur une ligne oblique vers la rue Bell, 17' 3" où il rencontre la ligne de côté vers la rue Esplanade.

Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme F. Laberie, d'après l'acte passé pardevant D. E. Seghers, notaire le 22 septembre 1877, C. O. B 163, folio 522.

Les améliorations consistent en une ancienne boutique de forgeron et grange.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an et demi ans de crédit, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par billets et lien de vendeur, avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, assurance et la clause de dix pour cent honoraires d'avocat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 devant être payées par les acquéreurs et tous les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs pardevant Robert Logier, notaire. Les acquéreurs n'auront droit aux loyers seulement de la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devront faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd. 401 rue du Camp.
Walter L. Gleason et John Logier, Jr. avocats. 14 oct—14 21 28—nov 4 11 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Résidence Simple, No 1114 rue Arabella, entre les rues Colisée et Perrier.

Dans l'affaire de la succession de Peggy Gray.

No 77,769—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union. JEUDI, le 15 novembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre signé le 4 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. Fleking, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je vendrai à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre et améliorations situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 9 dans l'îlet 41, lequel est borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Colisée et Arabella, lequel dit lot est situé à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Arabella et Colisée mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles bornés sur le côté vers la rue Colisée par le lot No 8 sur le côté vers la rue Perrier par le lot No 10, dans le fond par le lot No 4.

Conditions Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an de crédit d'un et deux ans représentés en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente et garantis par hypothèque, devant assumer toutes les taxes pour 1906 et faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. E. Ker, avocat.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm H. White Eskholm et Rosina Baumann Eskholm, sa femme.

No 79,783—Cour Civile de District de la Division A. Paroisse d'Orléans.

Désirable Cottage Simple dans le Troisième District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé signé et daté le 4 octobre 1906, adressé à WILL J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne JEUDI, le 8 novembre 1906, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le vieux numéro municipal 466, maintenant numéro municipal 2418 rue Royale, en cette ville, tous les droits, voies, etc., y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Espagne et Mandeville, formant une partie du lot de terre désigné par le No 107, sur un plan du faubourg Marigny, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds neuf pouces et six lignes (21 9" 6"') de face à la rue Royale par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie sur le devant et cinq chambres ayant un bon hangar dans la cour, deux citernes, etc., le tout en bonne condition.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1906 et de rayer pour l'acte de vente pardevant C. M. Rastis, notaire, 211 rue du Camp et déposer dix (10 0[0) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN Encanteur.
531 333 rue Carondelet
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.
18 avril—4 mai

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

PROPRIETES DE CHOIX DU SIXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

LOT POUR CONSTRUIRE,
Coin des rues Saratoga et Amelia.

COTTAGE DOUBLE ET BATISSE EN BOIS,
3609-3611-3613 rue Saratoga, entre les rues Foucher et Amelia.

COTTAGE DOUBLE,
3605-3607 rue Saratoga, près de la rue Foucher.

COTTAGE SIMPLE,
2115 rue Amelia, près de la rue Saratoga.

COTTAGE DOUBLE.
2116-2118 rue Foucher, près de la rue Saratoga.

EMPLACEMENT DE COMMERCE ET RESIDENCE,
Coin des rues Troisième et Saratoga
ET UN
COTTAGE SIMPLE,
2611 rue Saratoga.
Devant être vendu ensemble.

Dix Terrains à Ansley,
Mississippi.

John Adolph et als vs les mineurs Elcomore et Frank Albert Adolph

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 80,225.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 novembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 octobre 1906 et signé le 8 octobre 1906 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 514, borné par les rues Saratoga, Foucher, Amelia et S. Franklin, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre D sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906 annexé à un inventaire pris dans la succession de Mme Jenny Mier, veuve de John Adolph, et mesurant trente et un (31') pieds et quatre (4") pouces de face à la rue Saratoga, le même largeur dans le fond, par une profondeur et façade à la rue Amelia de cent sept (107') pieds un (1") pouce et trois (3"') lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre C sur ledit devis et mesurant soixante deux (62') pieds sept (7") pouces six (6"') lignes de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept (107') pieds un (1") pouces trois (3"') lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double No 3609 et 3611 rue Saratoga contenant trois chambres de chaque côté.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 303 borné par les rues Troisième, Quatrième, Saratoga et Sud Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer daté le 25 avril 1906, annexé à l'inventaire pris dans ladite succession, et d'après ledit plan ladite portion de terre formant l'encoignure Troisième et Saratoga et mesurant quarante cinq (45') pieds de face à la rue Troisième, même largeur dans le fond par une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds six (6") pouces et quatre (4"') lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage double au coin des rues Troisième et Saratoga occupé comme magasin d'épiceries et buvette, ayant 6 chambres ou plus, citernes et auvents, ainsi un cottage simple à l'arrière 2611 rue Saratoga, ayant quatre chambres citerne, cour, etc.

7° Dix certains lots de terre situés dans le village de Ansley Etat du Mississipi, étant désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, trente quatre, trente-cinq trente-six, trente sept et trente-huit, dans le carré 115 et désignés comme tels sur un plan dressé par Leland J. Hender on, voyer daté du 15 mars 1897, et sur filière et dans les archives du bureau du commis de la Cour de la Chancellerie du comté de Hancock, Mississipi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, payable à un et deux ans de crédit attesté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication; dix pour cent d'un dépôt fait au moment de l'adjudication; les actes de vente pardevant Theo. G. Spitsfaden, notaire aux frais des acquéreurs.

John J. O'Conner, avocat du demandeur.
J. E. Habans, avocat des défendeurs.
11 oct—11 14 21 28—nov 4 11 13

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, instruments de dessin, Smith Premier Typewriter, etc

In re, P. A. Lelong vs Homberg Engineering Co.

No 79,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 octobre 1906 et signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre VENDREDI, le 9 novembre à 11 heures a. m., au No 312 rue Carondelet—Un lot de meubles de bureau, instruments de dessin, "typewriter", pupitres, chaises etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER Encanteur.
Jos. A. McCall Esq., avocat pour le receveur. 28 oct—28—nov 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Henry J. Schmitt vs H. V. Debait.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27,513. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Hy. Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville SAMEDI, le 3me jour de novembre 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulé et numéroté, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 24 oct—24 29—nov 3

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,

Vastes et superbes terrains,

ADMIRABLEMENT SITUÉS,

No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

80,357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 15 novembre 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté octobre 10[1906, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra, buanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée; galeries, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage; grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 163, borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. De Pouilly, architecte le 6 septembre 1866, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 8me jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable, et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses "Newcomb".

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non alienando portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les police transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes, inclinant elles dues et exigibles en 1906 sont payées par le vendeur 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. J. Denechaux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Howe, Spencer & Cocke, avocats.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, 2813 rue Ursulines,

Entre les rues Dupré et White.

Succession de Mme Joseph G. Scheffler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No 79,454.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 novembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 3 octobre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, de la Division C maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans la deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Dupré, White et Oak, carré ou îlet 377, désignés comme lots 3 et 4, sur un plan de D. E. Seghers, architecte daté le 5 mai 1888, d'après ledit plan un devis est annexé à un acte de vente fait par Mme A. Doriocourt, Jr. à P. A. Conrad pardevant Jos. Davigneaud, notaire, daté le 11 juin 1888, ledit devis étant fait par Edgar Pille, voyer, le 6 juin 1888 d'après lequel lesdits lots mesurant chacun trente deux [32] pieds de face à la rue Ursulines, trente [30] pieds six [6] pouces de face à la rue Oak, par les profondeurs suivantes: Le lot 3 ayant cent trente six [136] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 2 et cent vingt et un [121] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 4. Le lot 4 ayant cent vingt et un [121] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 3, et cent six [106] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 5, toutes lesdites mesures étant plus ou moins.

Conditions—Comptant; l'acquéreur payant les taxes de 1906. L'acte de vente pardevant Fred Zengel aux frais des acquéreurs, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

5 oct—5 7 14 21 28—nov 4 6

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, instruments de dessin, Smith Premier Typewriter, etc

In re, P. A. Lelong vs Homberg Engineering Co.

No 79,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 octobre 1906 et signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre VENDREDI, le 9 novembre à 11 heures a. m., au No 312 rue Carondelet—Un lot de meubles de bureau, instruments de dessin, "typewriter", pupitres, chaises etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER Encanteur.
Jos. A. McCall Esq., avocat pour le receveur. 28 oct—28—nov 4 9

Hôtel Agnew

Tout un îlet sur la Plage Atlantic City.

100 chambres—Rooms—Chambre avec bains.

Entièrement reconstruit, remeublé. Bains d'hydrothérapie, bassin pour nageurs. Prix réduits: $2.50 par jour, $12 à $16 et au besoin par semaine.

A. C. MITCHELL & CIE.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - Un an | $6 - - 6 mois | $3 - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger,

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.80 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$1.50 - - Un an | 75c - - 6 mois | 40c - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU

1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par

MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.